

28

>> Interview

REMAIDES #90

Anita Cotting est depuis peu une retraitée militante et heureuse. Remaides l'a interviewée alors qu'elle venait de finir la passation de dossiers à sa successeure, après treize années à la direction de SANTE SEXUELLE Suisse, la fédération des centres de santé sexuelle et reproductive de Suisse. Une occasion aussi de l'interroger sur le parallèle qu'elle voit entre les combats féministes et la bio-médicalisation de la prévention dans la lutte contre le sida.

Interview par Nicolas Charpentier et Sabrina Roduit.

## Féminisme et lutte contre le sida

### Une expérience pour penser la lutte actuelle et la bio-médicalisation de la prévention

**A**nita Cotting a pris ses fonctions alors que PLANES (ancien nom de la structure) devenait une fondation ayant pour but d'approfondir son partenariat avec les pouvoirs publics et donc sa contribution à la santé publique en Suisse, tout en pérennisant les acquis des combats du Planning familial. Avant cela, elle a dirigé pendant cinq années l'association Solidarité Femmes à Fribourg, une structure d'aide aux femmes victimes de violences. Elle a aussi milité à Amnesty International et a coordonné le comité de campagne de l'initiative sur les quotas pour l'égalité homme/femme en politique, votée en 2000. Nous avons voulu questionner cette militante sur les chantiers communs entre santé sexuelle et lutte contre le sida au travers de l'expérience suisse et pour débattre de l'actualité de la prévention du VIH au travers de l'expérience féministe, la sienne. Entretien.

**Qu'est-ce qui a déterminé en Suisse ce rapprochement entre planning (santé sexuelle) d'un côté et lutte contre le sida de l'autre. Comment cela s'illustre et jusqu'où selon toi ce rapprochement peut-il aller ?**

**Anita Cotting** : Planning familial et prévention du sida ont toujours fait partie intégrante du concept global de la santé sexuelle et reproductive. Lorsque le sida est arrivé, le planning agissant dans cette vision d'ensemble, c'est tout naturellement que la prévention du VIH a été intégrée. Comme c'était déjà

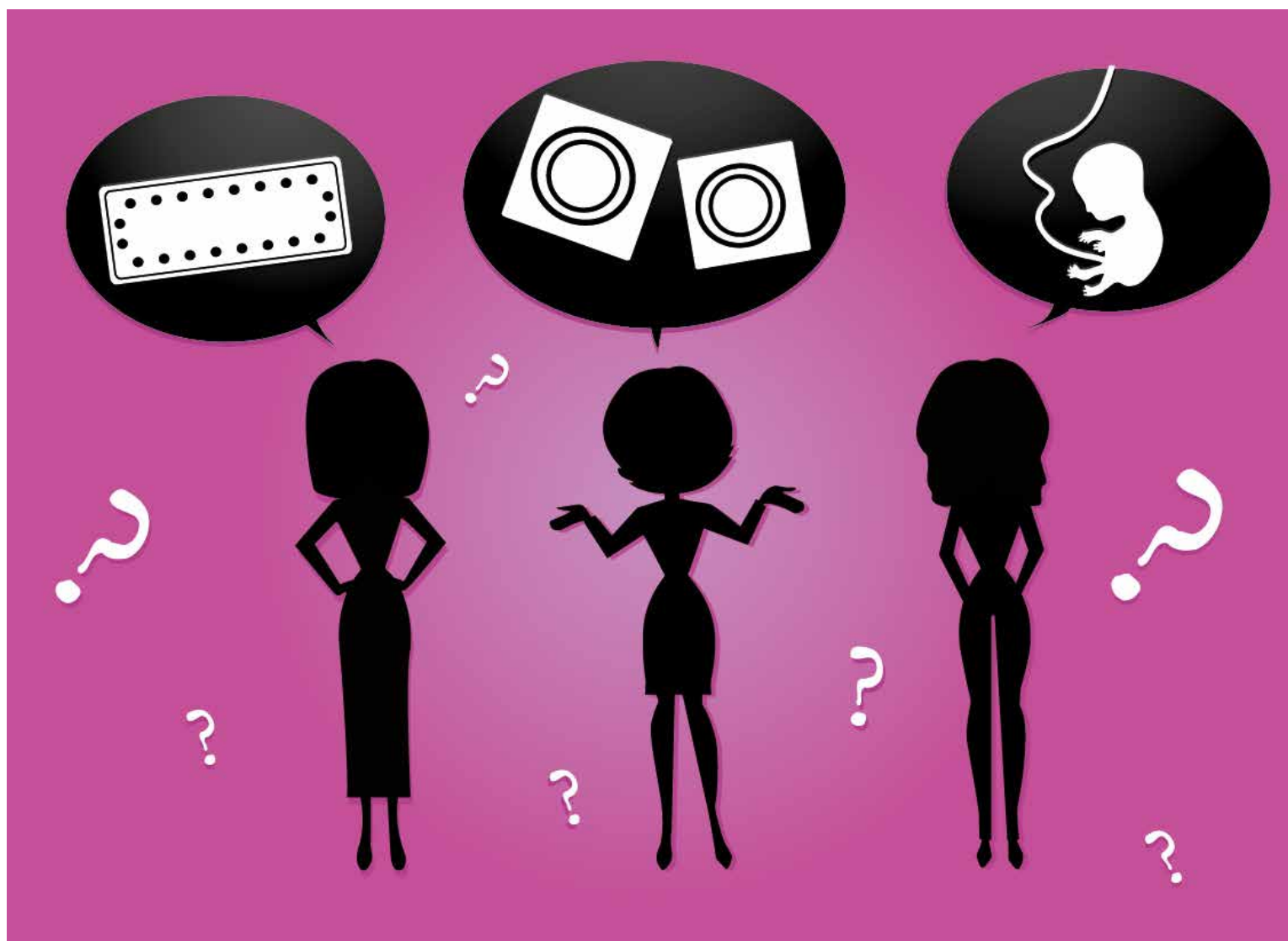
le cas pour d'autres maladies, comme la syphilis. Au moment de l'arrivée de l'épidémie, les centres, sans être spécialisés, étaient à disposition pour donner de l'information. Une consultation pour la contraception, par exemple, ouvrait l'opportunité de discuter plus globalement de prévention. Le planning joue aussi le rôle de relais au besoin.

La bonne prévention établie en Suisse a permis de combattre l'épidémie. Aussi, nous avons cherché les moyens de la pérenniser. Les services de santé sexuelle, en proposant un large accès, ont été identifiés comme des lieux possibles permettant de maintenir l'information auprès de la population générale, au travers d'un dispositif généraliste. Par l'éducation sexuelle à l'école aussi, qui faisait le lien avec les centres. En 2010, ce rôle a été reconnu par l'Office fédéral de la santé publique et une place a été donnée aux centres de planning dans le programme national de lutte contre le VIH et les IST. Les plannings ont adapté leurs prestations ; ils se sont mobilisés pour s'ouvrir au public masculin, par exemple. Des hommes se sont formés à la profession de conseiller en santé sexuelle. Avec la question du sida, il y a eu une réelle sensibilisation à l'homosexualité, aussi dans le cadre de l'éducation sexuelle. Les collaborations entre antennes sida et centres de planning se sont intensifiées et sont appelées à se poursuivre à l'avenir. Les expériences et compétences spécifiques développées de part et d'autre depuis l'arrivée du VIH permettent, en effet, d'optimiser à la fois l'accès à la prévention et la qualité des prestations.

### Quels sont les chantiers communs entre les enjeux de la santé sexuelle et reproductive et ceux de la lutte contre le sida en Suisse ?

L'accès à bas seuil pour tous aux prestations de santé sexuelle en est un. Aujourd'hui, des centres de conseil en santé sexuelle et reproductive existent dans tous les cantons. Ils incluent l'ensemble de la palette de prestations en santé sexuelle et reproductive. On pourrait dès lors penser qu'à terme, il serait possible aussi d'y obtenir la PEP [prophylaxie post exposition,

ndlr] et la PrEP [prophylaxie pré exposition, ndlr]. En termes d'accès, on peut penser qu'il serait peut-être moins stigmatisant d'aller prendre un traitement d'urgence du VIH dans un centre de santé sexuelle. Cela pourrait être un premier pas avant de se rendre dans un service plus spécialisé. Je pense aussi à la promotion des droits sexuels et donc à la lutte contre les discriminations, contre l'homophobie. Un rapprochement des acteurs permettrait d'être plus forts et plus présents au plan politique en menant des actions de lobbying ensemble, par exemple.



Sur ce point, le champ de la santé sexuelle et reproductive en Suisse s'appuie sur les droits sexuels, alors que c'est une notion qui semble absente dans la lutte contre le sida. Qu'entend-on par "droits sexuels" et qu'est-ce que cette approche apporte ou peut apporter dans la lutte contre le sida, pour les minorités concernées et aussi pour les personnes séropositives ?

Les droits sexuels ne sont rien d'autre que les droits humains appliqués à la sexualité. Le droit à la liberté et à l'autonomie, par exemple, se décline en droit de décider de sa sexualité, d'avoir des enfants ou non, de ne pas être discriminé en fonction de ses pratiques sexuelles. Le droit à l'intégrité physique implique la lutte contre les violences sexuelles. Le droit à l'information

recouvre le droit à l'éducation sexuelle. En l'absence de base légale dans les Etats, ces droits constituent un instrument universel de protection et d'action pour les populations. En Suisse, ils permettent de pallier l'absence d'une loi sur la prévention, comme aussi d'une loi contre l'homophobie. Les droits humains étant intégrés dans la Constitution suisse la Confédération suisse est garante de leur mise en œuvre. Dans le dernier programme national de prévention du VIH et autres IST, les droits sexuels sont pour la première fois cités comme référence de base, au même titre que la loi sur les épidémies. Ceci a été possible grâce au travail de plaidoyer de la part de SANTE SEXUELLE Suisse. Nous avons pu faire valoir, par exemple, que l'information comme l'éducation sexuelle demeuraient des éléments indispensables de la prévention qui relevaient des droits sexuels pour l'ensemble de la population.



## L'histoire des centres de planning familial en Suisse

Les premiers centres de planning sont nés dans les années 60, avec l'arrivée de la pilule. Leur mission était d'accompagner la régulation des naissances et de lutter contre l'avortement, comme aussi de permettre de parler de relation et de sexualité. Il faut savoir que c'est à l'initiative des églises protestantes et catholiques, soucieuses du bien-être des personnes et de leur qualité de vie, que les premiers centres de planning familial ont été mis en place.

Les plannings ont toujours privilégié une approche globale. Ils se sont ainsi également occupés de prévention de la violence domestique, par exemple. Les femmes y ont trouvé un espace de parole et de solidarité pour promouvoir leurs droits. L'association faîtière nationale ASPFES (Association suisse pour le planning familial et l'éducation sexuelle) – devenue PLANES et aujourd'hui SANTE SEXUELLE Suisse – a été créée en 1993, dans les années de la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire. Les principes de base de la santé sexuelle et reproductive adoptés au Caire font partie intégrante de ses statuts. L'action de SANTE SEXUELLE Suisse s'appuie toujours sur ces principes pour, notamment, promouvoir la santé sexuelle comme composante de la santé publique. Ce qui, avec le partenariat pour la mise en œuvre du programme actuel de prévention du VIH/sida et autres IST (PNVI 2011-2017), se concrétise progressivement.

**Si l'on tente le parallèle entre les combats féministes et la bio-médicalisation de la prévention dans la lutte contre le sida (utilisation des traitements antirétroviraux par les personnes séropositives et séronégatives). Quels enseignements pourrait-on tirer et partager de l'histoire de la contraception pour la mise en place de la PREP ?**

En songeant à l'histoire de la contraception, les premiers mots qui me viennent à l'esprit, sont autodétermination des femmes et responsabilisation. Peut-on tirer de ces deux éléments des parallèles avec la PrEP ? Je trouve la question intéressante, elle mérite d'être creusée. Dans un premier temps, il convient d'en parler avec le public, d'expliquer ce qu'est la PrEP, comment on peut la combiner avec les autres moyens de prévention. Sa promotion devrait être accompagnée de conseil personnalisé, comme ce fut le cas pour la contraception. Ce qui, par ailleurs, ouvre la possibilité de sensibiliser à l'ensemble de la santé sexuelle et des composantes qui lui sont liées. Je pense par exemple à la situation de ce jeune couple de mon proche entourage, concerné par le sida. Lui est séropositif, suit un traitement et a une charge virale indétectable. Elle se demande : "Qu'est-ce qu'il se passe pour moi si je veux un enfant, est-ce que je risque quelque chose ?". Quand les questions deviennent complexes, les sites internet et autres applications pour téléphone mobile ne remplacent pas le contact personnel proposé par les centres de consultation. Cela plaide donc pour l'existence de centres aisément accessibles, gratuits et

professionnels, sur le modèle des centres de planning. Cela implique aussi la formation du personnel du domaine, qui, par son accompagnement, doit permettre à la personne de se prendre en charge en toute connaissance de cause et en toute responsabilité.

**Nous nous retrouvons également sur un terrain moral, car nous avons vu apparaître aux Etats Unis une manière de nommer et juger les utilisateur-trices de la PREP appelé-e-s les "salopes qui prennent le Truvada". L'expérience des féministes pourrait-elle nourrir les stratégies à développer dans la lutte contre le sida ?**

L'arrivée de la pilule, dans les années 60, a effectivement suscité des réactions du même type. On a entendu des réflexions du genre : "Mais c'est l'ouverture à n'importe quoi, les femmes vont avoir des comportements complètement débridés et irresponsables". L'accès à la contraception et l'autonomie des femmes qui lui est liée a tout au contraire eu pour effet de faire baisser sensiblement et continuellement le nombre des avortements clandestins (l'avortement n'est dépénalisé en Suisse que depuis 2002) aux conséquences désastreuses pour la santé des femmes. Certaines en mourraient. Un éminent gynécologue de Suisse romande, précurseur du planning familial, disait alors que si on éliminait les séquelles de l'avortement clandestin, on pourrait fermer la moitié des services de gynécologie ! Des jugements moraux portés sur

les utilisateurs et utilisatrices de la PrEP, on peut déduire une nouvelle fois que l'information et la communication sont les éléments indispensables pour démonter les a priori, quitter les peurs, briser les tabous et le dogme du "safer sex", en matière de sida comme de contraception. La prévention n'est pas qu'une question d'"outils". Il y a la vie, ses aléas, les ennuis de santé, nos ambivalences, tout ce qui fait que nous sommes des êtres humains. Il faut également agir sur les structures sociales qui engendrent la violence, les relations contraintes, les inégalités.

**La question de l'autonomie des femmes s'est posée il y a longtemps dans la détection d'une grossesse. L'autotest VIH arrive, en quoi l'expérience de la santé sexuelle féminine pourrait aider à l'accompagnement de cette nouvelle stratégie de dépistage ?**

Lorsque le test de grossesse a été disponible dans les distributeurs automatiques, nous avons cherché le moyen d'y joindre une information sur l'existence des centres de conseil pour orienter les personnes en quête d'informations complémentaires. En Suisse, nous avons contacté Selecta [entreprise gestionnaire des distributeurs automatiques dans les gares, lieux publics, etc.] et le distributeur de tests de grossesse. L'autotest, qui permet une détection rapide, est une bonne chose. Cela fait partie de l'autonomie, du libre choix et de la responsabilisation que nous défendons. Pour autant, nous estimons que la personne,

seule face au "diagnostic", doit pouvoir avoir accès à de l'accompagnement, si elle le souhaite. Et cela plaide encore pour des lieux "larges". Mettre à disposition de la population des centres de consultation adéquats, accessibles à tous, dotés de professionnels compétents, participe d'une politique soucieuse de la prévention et de la promotion de la santé. Une politique qui veut lutter aussi contre les discriminations, contre l'homophobie, pour l'égalité de droits entre les hommes et les femmes et donner les mêmes chances à tous.

**Propos recueillis par Nicolas Charpentier et Sabrina Roduit**



## **Droits sexuels, une définition**

Les droits sexuels font partie des droits humains et ils ont été définis par la Déclaration des droits sexuels de la Fédération internationale des plannings familiaux (IPPF). Les droits sexuels constituent un ensemble de droits relatifs à la sexualité qui émanent des droits à la liberté, à l'égalité, au respect de la vie privée, à l'autonomie, à l'intégrité et à la dignité de tout individu. Les articles de la Déclaration des droits sexuels de l'IPPF regroupent :

- 1** : Le droit à l'égalité, à l'égale protection devant la loi et à n'être soumis à aucune discrimination sur la base de son sexe, sa sexualité ou son genre ;
- 2** : Le droit à la participation pour tous, sans distinction de sexe, de sexualité ou de genre ;
- 3** : Le droit à la vie, la liberté, la sécurité de la personne et à l'intégrité corporelle ;
- 4** : Le droit au respect de la vie privée ;
- 5** : Le droit à l'autonomie et à la reconnaissance devant la loi ;
- 6** : Le droit à la liberté de penser, d'opinion et d'expression; et le droit à la liberté d'association ;
- 7** : Le droit à la santé et de bénéficier des progrès de la science ;
- 8** : Le droit à l'éducation et à l'information ;
- 9** : Le droit de choisir de se marier ou non et de fonder et planifier une famille et de décider d'avoir ou non des enfants, quand et comment ;
- 10** : La responsabilité et la réparation.